

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 21 Février 2022 À 17h00 EN VIDÉOCONFÉRENCE-ZOOM

Présences :

Benoît Bouthillette, conseiller
Nicole Couture, résidente
Danny Roy, résident
Patricia Sévigny, présidente et conseillère
Clément Vaillancourt, résident

Absent :

Jean-Pierre Charuest, maire

Invitée : Valérie Bibeau, chargée de projet habitation-MRC de Coaticook

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

1 .0 Ouverture de la réunion par la présidente du CCU.

À 17h00, ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU ouvre la réunion, elle souhaite la bienvenue aux membres.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Proposé par : Nicole Couture

3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 17 janvier 2022

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Clément Vaillancourt

4.0 Demande de permis dans le cadre du PIIA

4.1 Changer le revêtement, porte de garage et piétonnière en façade 6725, route Louis S.-St-Laurent-zone C-4

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande :

- Demande de permis pour changer le revêtement extérieur pour du vinyle;
- Demande de permis pour changer la porte de garage et la porte piétonnière.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation, de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2022-02-21

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLÉMENT VAILLANCOURT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'accepter la demande telle que présentée**

4.2 Modifier la façade du bâtiment 6649, route Louis S.-St-Laurent-zone C-4

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande :

- Demande de permis pour mettre en place une nouvelle entrée principale à l'avant de la bâtisse. Installer une porte en façade à l'endroit de la fenêtre avec un petit escaliers/perron devant celle-ci d'environ 4 pieds par 4 pieds.

M. Beaulieu explique qu'il manque beaucoup d'information pour l'analyse de la conformité de la demande en fonction des critères d'évaluation et de la réglementation d'urbanisme en vigueur, notamment :

- Plan d'implantation;
- Plan avec escalier;
- Coupe de l'escalier, couleur des matériaux;

Les requérants n'ont pas fournis les documents demandés avant la rencontre, en conséquence l'analyse de la demande est reportée à la prochaine rencontre du CCU.

4.3 Agrandissement et changement extérieur du bâtiment, 3 chemin de la Station- zone C-4

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande :

- Demande de permis pour l'agrandissement du garage attaché et refaire l'extérieur du bâtiment.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation, de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2022-02-21

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLÉMENT VAILLANCOURT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'accepter la demande tel que présentée.**

5.0 Présentation de Valérie Bibeau chargé de projet habitation MRC de Coaticook (45 minutes)

À 17h15 madame Bibeau est admis à la rencontre et se présente.

Elle aborde les sujets suivants :

- Présentation de mon rôle
- Présentation des modèles d'habitation intéressants pour Compton
- Revue des projets à développer et vision de l'habitation (Verges, King's Hall, rue Massé, chemin de Hatley, optimisation du PU).
- Présentation des cartes de densité proposées.

Elle demande aux membres du CCU leurs visions concernant un projet de coopérative d'habitation multigénérationnel.

Il est convenu que cette démarche doit être discuté par les membres du Conseil. Prévoir une rencontre avec madame Bibeau et le Conseil.

Madame Bibeau quitte à 18h15

6.0 25, Grand-Duc, nouvelle proposition

Objet de la demande :

- Demande pour ajouter un bâtiment d'entreposage de 6,10 m. (20') par 9,14 m. (30') et modification de la réglementation.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation, de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Après discussion, les membres maintiennent la décision et les arguments de la rencontre du 17 janvier 2022.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 003-2022-02-21

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

De maintenir la décision du 17 janvier 2022 et de refuser l'ajout d'un 4^{ième} bâtiment de 6,10 m. X 9,14 m. ainsi que la demande de modification de zonage.

7.0 Varia

8.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le **lundi 21 mars 2022 à 17h00.**

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 18h22.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU

Alain Beaulieu, B. Sc.
Secrétaire du comité